COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'IPAG DU 17 DECEMBRE 2015

Le Conseil de l'IPAG de Valenciennes s'est réuni le 17 décembre 2015 à 14h, en la salle 312 du campus Les Tertiales, rue des Cent têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

Madame MANGEOL, Directrice de l'IRA de Lille et Présidente du Conseil

Monsieur ABDOUNE, représentant le Sous-préfet de Valenciennes

Monsieur CHERRIER, Directeur de l'IPAG, élu enseignant

Monsieur LHOMME, élu enseignant

Monsieur DELCROIX, élu enseignant extérieur

Madame LECLERCQ, élue BIATSS

Monsieur METAY, élu BIATSS

Monsieur DUHAMEL, Elu Usager

Madame Guilbert, Elue Usager

Monsieur HONOREZ, Elu étudiant

Mme GUILBERT, Elue étudiant

Monsieur ROUZE, vice-président de l'UVHC

Monsieur SEIMPERE, Corpo IPAG

Avaient donné pouvoir :

M. LEGOFF, DGAFP à Madame MANGEOL

M. ALDEBERT, CCI à Monsieur CHERRIER

Mme GERARD et M. RADI, élus Usagers à M. DUHAMEL.

Madame MANGEOL, Présidente du Conseil, ouvre la séance à 14h10, en remerciant les conseillers pour leur présence.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 27 mai 2015

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. ROUZE demande que le point 4 soit avancé et présenté sans tarder, ce que le Conseil accepte.

4) Présentation du budget 2016

M. ROUZE présente la situation financière de l'UVHC, et le contexte de la construction de son budget, lequel dépend des décisions budgétaires de l'Etat à l'égard des universités. Il évoque pour 2016 un effort national important à l'égard des établissements d'enseignement supérieur.

L'Etat prévoit donc de ne pas prélever en 2016 sur les fonds de roulement des universités, contrairement à 2015, de maintenir le budget de la recherche au même niveau, mais de conserver une réserve de précaution à hauteur de 60 millions d'euros.

Le CA de l'UVHC en date du 2 juillet 2015 a voté les enveloppes budgétaires. De plus, la mise en place de la GBPC amène une présentation du budget permettant une meilleure vision de la pluriannualité et gestion de la trésorerie.

Le contexte est donc plus favorable pour l'UVHC.

Suite à cette présentation, Mme LECLERCQ présente le budget prévisionnel de l'IPAG, après que M. CHERRIER ait rappelé que le Conseil n'adoptait pas formellement le budget (au vu du statut de l'IPAG) mais émettait un avis sur celui-ci.

La situation de l'IPAG est favorable pour 2016, notamment du fait des recettes engendrées par l'apprentissage. Par ailleurs, l'IPAG a répondu à l'appel à projets de l'UVHC et 2 projets, communs avec l'IAE et la FDEG, ont été approuvés, pour un total de 23 000€. Ces 2 facteurs viennent donc augmenter le montant global du budget.

Un Budget rectificatif est déjà annoncé, étant donné que le budget a été établi avant de connaître les effectifs définitifs des apprentis.

Suite à cette présentation, le Conseil émet un avis favorable, à l'unanimité, sur le projet de budget de l'IPAG.

Mme MANGEOL annonce le retour au déroulement prévu de l'ordre du jour.

2) Présentation du bilan d'activités 2014-2015 et des projets pour l'année 2015-2016

M. CHERRIER présente le rapport d'activité de l'année universitaire 2014-2015, comportant plusieurs points :

* Rentrée 2015

Les effectifs au 17 décembre 2015 s'élèvent à 420 étudiants, traduisant un maintien dans toutes les formations, sauf LAP (en baisse nette : 1/3 des effectifs habituels) et DAG. Néanmoins, la situation est contrastée.

En LAP : la baisse globale est compensée par la hausse sensible du nombre d'étudiants en apprentissage : 16 inscrits avec contrat.

M. CHERRIER explique que les causes de cette désaffection pour la LAP sont mal cernables, mais que de nombreux IPAG ont été frappés (dont Lille), et entend y remédier par de nouveaux efforts de communication.

En DAG, la baisse vient aussi de ce que la participation des BTS « assistant de manager » du lycée Wallon régresse fortement. Jusqu'en 2014-2015, le module « droit-administration » organisé à la FDEG et l'IPAG était obligatoire ; or, depuis cette année, c'est une option en concurrence avec une option « événementiel » (plus attractive). Enfin, les problèmes d'emploi du temps sont lourds (compatibilité des créneaux, et stage des BTS).

Une réflexion doit être menée, selon M. CHERRIER, quant à l'utilité et l'opportunité de maintenir la convention avec le lycée Wallon, qui alourdit et complique l'emploi du temps, pour peu d'étudiants (souvent absents).

Enfin, s'ajouteront les étudiants de la VAP IRA (une cinquantaine) : ils seront inscrits pour la première quinzaine de janvier (date des remontées SISE).

* Bénéficiaires de l'ADFP (Allocations pour la Diversité dans la Fonction Publique)

L'IPAG a disposé de 22 ADFP en 2014-2015 (pour 130 ADFP dans la région dont 79 CPI); mais seulement de 13 pour 2015-2016 (pour 134 ADFP pour la région, mais 99 CPI, soit 35 hors CPI, contre 51 en 2013-2014).

En 2014-2015, l'IPAG recevait donc 43,13% des ADFP hors CPI, contre 37,14% actuellement.

* Participation à la Conférence nationale des IPAG-CPAG

M. CHERRIER a représenté l'IPAG à l'Assemblée générale de la Conférence, à Nanterre et Paris II les 26 et 27 novembre 2015. A cette occasion, il a notamment été signé une convention avec le RESP (Réseau des Ecoles de Service Public) et l'organisme francilien gérant l'apprentissage.

* Divers

M. CHERRIER évoque les travaux de réfection des peintures et sols des bureaux, et couloir (3^{ème} étage ; 2^{ème} étage) financés par l'IPAG.

* Apprentissage

M. CHERRIER fait le bilan de la première année de LAP par apprentissage. La première promotion est diplômée à 100% (5 apprentis) : 4 en session 1, le dernier en session 2 (à comparer aux 50% environ de la FI-FC).

Pour l'année 2015-2016, il y a donc 16 inscrits, témoignant ainsi de l'attractivité de la formation (26 candidats avaient été sélectionnés, afin d'offrir aux administrations un vivier intéressant).

Cette montée en puissance est l'effet positif des politiques nationales de soutien à l'apprentissage dans le secteur public. L'engagement de l'Etat pour 2016 et 2017, en la matière, rend raisonnablement optimiste (cela a été affirmé lors de la Conférence nationale des IPAG-CPAG).

De fait, la fonction publique d'Etat concentre l'essentiel des effectifs, car sur 16 apprentis :

2 sont dans le secteur hospitalier (CH Valenciennes, Clinique du Parc de Saint-Saulve)

4 sont en collectivités territoriales (3 en mairie, 1 au conseil régional)

10 sont en administrations déconcentrées de l'Etat (Finances Publiques : 6, dont 4 en Nord et 2 en Pas-de-Calais ; 1 à l'IRA ; 1 à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Arras ; 1 à la Mission Politique de la ville et égalité des chances, soit les services du préfet délégué à l'égalité des chances ; 1 à Canopé, ex CRDP).

Nb: les Douanes avaient accepté une apprentie, qui, après 2 semaines de travail, a renoncé.

M. CHERRIER profite du conseil pour remercier ceux des partenaires de l'IPAG qui y sont représentés.

Enfin, il précise que l'IPAG de Valenciennes est cité dans le rapport Richard sur l'apprentissage dans la fonction publique (p. 38) remis en 2015 au Premier ministre.

Par ailleurs, un petit-déjeuner de rencontre-formation a été organisé pour les maîtres d'apprentissage, et avec Formasup, en octobre 2015 ; le prochain sera prévu en janvier 2016.

* Le personnel

Au niveau du personnel administratif, M. CHERRIER évoque :

Le départ en retraite de Mme Pressoir, en octobre 2014

Le retour de Mme Chikh en septembre 2015, après son congé maternité

L'arrivée de M. Alain Labarrière, à mi-temps avec la FDEG, jusque janvier 2016

Le recrutement de contrats étudiant pour la tenue du Centre de ressources

Au niveau du personnel enseignant, M. CHERRIER évoque :

Le renouvellement du contrat de M. François (jusqu'au 31 août 2016)

Le retour de M. Cmiel (dont 1/3 du service est effectué à la FDEG)

* La communication

L'IPAG, précise M. CHERRIER, a participé aux salons de l'Etudiant de Valenciennes (novembre 2014), et Lille (janvier 2015) et forums du lycéen (lycées Wallon, Couteaux, etc.).

L'édition de la newsletter a été poursuivie (2 numéros en 2015, le dernier étant actuellement envoyé).

La cérémonie annuelle de remise de diplômes a eu lieu le 31 janvier 2015 ; peu avant les Journées Portes Ouvertes de l'Université le 7 février 2015.

Pour l'avenir proche, les Journées Portes Ouvertes auront lieu le 30 janvier 2016, et la remise de diplômes le 6 février 2016.

* La coopération internationale

L'IPAG a poursuivi sa coopération avec le réseau OLA (Observatory on Local Autonomy) :

participation de D. Lhomme au colloque de Nuremberg (juin 2015)

un PHC « Ulysses » a été déposé pour 2016 avec l'équipe irlandaise (Maynooth et Limerick), sur le thème des politiques urbaines

De même, la coopération avec le Faculté Warocqué de l'Université de Mons a été entretenue :

Organisations de Journées d'études en novembre 2014 (Mons), mars 2015 (Valenciennes) et novembre 2015 (Mons)

Ouverture du premier cours commun (venue des étudiants belges) prévue à la rentrée 2016

Accueil d'une doctorante belge, en M2 (avec attribution d'ECTS)

Enfin, pour la première fois, trois étudiants de l'IPAG ont effectué une mobilité internationale, que ce soit en ERASMUS en Croatie (une coopération scientifique avec l'université de Zagreb ayant été initiée par M. Lhomme), ou par le biais du CREPUQ à Montréal. En 2015-2016, 4 étudiants passeront un semestre au Canada.

3) Modification des statuts

La modification des statuts de l'IPAG a été demandée par les services juridiques de l'Université, aux fins de mise en conformité avec les évolutions récentes de la législation, et les statuts de l'Université.

M. CHERRIER présente les différents articles des actuels statuts ayant besoin d'être modifiés. Il insiste notamment sur l'ajout d'un membre au Conseil (une personnalité qualifiée, qu'il lui reviendra de désigner, ce qui sera soumis au Conseil), et sur l'obligation de parité: il sera demandé aux administrations représentées de bien vouloir faire siéger au Conseil un membre masculin ou féminin, selon les cas, afin d'atteindre la parité.

Les nouveaux statuts s'appliqueront à compter de la rentrée 2016.

Le Conseil se prononce à l'unanimité pour la modification.

5) Subvention aux associations

M. CHERRIER présente deux propositions de subvention destinées à deux associations :

- l'association des anciens étudiants de l'IPAG, pour un montant de 300 euros (bien que cette association n'ait pas encore adressé sa demande écrite) ;

- l'association des étudiants de l'IPAG, pour un montant de 1.000 euros

A cette occasion, M. DUHAMEL, représentant étudiant et président de l'association évoque le projet d'un voyage au Parlement européen de Strasbourg, qui a été annulé faute d'inscrits; et le nouveau projet de voyage à Versailles le 28 janvier 2016. Une soirée étudiante est également programmée le 14 janvier 2016, et d'autres le seront plus tard.

Les deux subventions sont votées à l'unanimité

6) Questions diverses

La parole est donnée aux membres du Conseil par Mme MANGEOL.

M. DELCROIX évoque un besoin d'équipements en ordinateurs portables et vidéo-projecteurs. La commande de nouveaux ordinateurs sera faite pour fin 2016, et 2 salles de cours (salles 206 et 316) seront équipées de projecteurs fixes, en sus des salles déjà équipées par l'IAE.

Il est également demandé que les comptes rendus de conseil soient diffusés par mail et par voie d'affichage, avant d'être soumis à approbation lors du conseil suivant. Le Conseil approuve cette demande.

M. DELCROIX, au nom des intervenants extérieurs, évoque l'attribution du statut de Maître de Conférences associé à M. Mohammed ABDOUNE, en signalant qu'il n'y a pas eu de publication du poste disponible. M. CHERRIER répond que, pour ce type de poste, la publication n'est pas obligatoire, et que la publicité a été faite, puisque deux candidatures spontanées ont été reçues avant attribution, dont celle de M. DELCROIX.

M. DELCROIX demande ensuite quels sont les axes de recherche que suivra M. ABDOUNE, puisque la recherche est l'une des obligations liées à ce poste. M. CHERRIER détaille les thématiques de recherche de l'IPAG en lien avec le réseau OLA, l'université de Mons ou le laboratoire IDP, et précise que M. ABDOUNE devra s'y inclure, à l'instar de tous les enseignants-chercheurs de l'IPAG. Il termine en espérant voir l'investissement de tous les enseignants en la matière.

Mlle GUILBERT, élue étudiante, évoque différents problèmes :

- la coopération avec Mons lors des journées d'études est jugée gênante
- l'absence de rattrapage des épreuves manquées en master 2 du fait de dates de concours est problématique. M. LHOMME et M. CHERRIER répondent que c'est difficilement envisageable, au vu des 3 parcours et des options diverses.
- problème avec certains enseignements : cours de GRH (M. BERNARD, où les notes sont très basses : 4,5 / 20 de moyenne), cours de français (LAP)

Pour le master, M. LHOMME répond avoir pris en compte le problème, et signale que l'enseignant a de fortes exigences, ce qui est qualitatif pour la formation. De plus, il y a quand même de bonnes notes dans cette matière, dans la promotion en cours.

M. CHERRIER rappelle qu'il ne s'agit pas de dénigrer les enseignants, et que les problèmes doivent être remontés au fil de l'eau, sans tarder. Les enseignants concernés seront contactés par les responsables pédagogiques.

M. DUHAMEL évoque un problème, en master 1, avec un étudiant, dont le comportement est jugé négatif par ses camarades. Il estime notamment que cet étudiant bénéficie d'un traitement de faveur. M. LHOMME et M. CHERRIER répondent avoir reçu cet étudiant déjà, afin de faire le point avec lui sur sa situation, car ils ont en effet perçu une tension dans la promotion entre lui et les autres étudiants. Ils rappellent être très attachés à l'égalité de traitement entre les usagers, et demandent à chacun de faire des efforts de comportement. Pour information, l'étudiant bénéficie d'une place assise spécifique dans les salles et amphis uniquement à cause de problème de santé, attestés par certificats médicaux.

Les questions diverses étant épuisées, Mme MANGEOL lève la séance.